

LE PUBLICISTE.

DECADI 30 Brumaire, an VII.

20 Nov 1798



Ordre du général Buonaparte pour la célébration de la fête de la fondation de la république par l'armée d'Orient. — Ordre donné pour la destruction de la ville d'Arkam, où un aide-de-camp français et quinze soldats ont été assassinés. — Détails sur la situation de l'Egypte. — Attaque de la ville de Diest par les troupes françaises. — Résolution des actionnaires de la caisse des comptes courans.

ARMÉE D'ORIENT.

Au quartier-général du Caire, le 11 fructidor, an 6.

Extrait de l'ordre du jour du 11 fructidor an 6,

Le général en chef ordonne que le 1^{er} vendémiaire, époque de l'établissement de la république, sera célébré dans tous les différens points où se trouve l'armée, par une fête civique. La garnison d'Alexandrie célébrera sa fête autour de la colonne de Pompée; l'on plantera le pavillon tricolor au haut de la colonne de Pompée; l'aiguille de Cléopâtre sera illuminée. L'on dressera au Caire, au milieu de la place des Bequiers, une pyramide de sept faces, qui seront chacune destinée à contenir les noms des hommes des cinq divisions qui sont morts à la conquête de l'Egypte; la sixième sera pour la marine; la septième pour l'état-major-général, la cavalerie, l'artillerie & le génie. La partie de l'armée qui se trouve au Caire s'y réunira à sept heures du matin, & après différentes manœuvres & avoir chanté des couplets patriotiques, une députation de chaque bataillon partira pour aller planter au haut de la plus grande pyramide le pavillon tricolor. La place des Bequiers sera disposée de manière à ce que le soir, à quatre heures, il puisse y avoir course de chevaux autour de la place, & course à pied. A ces courses seront admis ceux des habitans du pays qui voudront s'y présenter; il y aura dix prix assignés pour le vainqueur. Le soir, la pyramide sera toute illuminée; il y aura un feu d'artifice. Les troupes qui sont dans la haute Egypte célébreront leur fête sur les ruines de Thèbes.

Le général en chef ordonne qu'il ne sera fait dans l'armée qu'un seul pain; toutes les rations, soit à l'état-major, soit aux administrations, seront de pain de munition. Il sera fait un pain plus soigné pour les hôpitaux; mais il est défendu, sous quelque prétexte que ce soit, aux administrateurs & aux gardes-magasins, de donner de ce pain au général en chef, ni à aucun général, ni au munitionnaire-général. A la visite que l'officier de service fait tous les jours des hôpitaux, le directeur fera connoître la quantité de pain d'hôpitaux qu'il aura reçu. Il lui est défendu, sous les peines les plus sévères, de donner de ce pain à tout autre.

Le conseil militaire de la division du général Bon, a condamné à cinq années de fers, le nommé Vaultre, domestique du citoyen Thieriot, adjudant sous-lieutenant au 22^e de chasseurs à cheval, convaincu de vol.

Au quartier-général du Caire, le 12 fructidor, an 6.

Ordre du jour du 12 fructidor, an 6.

Le général en chef ayant été instruit que les habitans de la ville d'Arkam ont assassiné l'aide-de-camp Jullien, & quinze Français qui l'escortoient, ordonne que ce village

sera brûlé; que le général Lanus partira avec 500 hommes & un aviso, & se rendra à Arkam pour exécuter cet ordre. Tous les bestiaux, grains qui pourroient s'y trouver, seront embarqués & confisqués au profit de la république.

S'il peut parvenir à arrêter les checks, il les amenera en ôtage au Caire; il livrera le village au pillage, de manière à ce qu'il ne reste aucune maison entière. Il fera connoître par une proclamation qu'il répandra dans les villages voisins, qu'Arkam a été brûlé pour avoir assassiné des Français qui navigoient sur le Nil.

Le général en chef est mécontent que le général Zayouschick n'envoie pas d'états de situation.

Extrait d'une lettre écrite du Caire, le 26 fructidor an 6, par un aide-de-camp de l'armée française, à son père.

Cette lettre vous sera remise par le citoyen Jullien, commissaire des guerres, qui retourne en France pour rétablir sa santé. Il a eu la complaisance de m'écrire de Rosette, pour me prévenir de son départ & m'offrir ses services pour Paris.

Tout va bien ici. Nous sommes entièrement débarrassés des mamelouks. Ibrahim-Bey est dans la Syrie, & Mourat-Bey dans la haute Egypte, où il vient d'être battu complètement par le général Desaix.

On fait des dispositions pour célébrer avec solennité l'anniversaire de la fondation de la république. La place sur laquelle est logé le général en chef, est celle où elle sera célébrée. Le général donne ce jour-là un repas de cent convets, auquel assisteront tous les généraux, les chefs de corps & un grand nombre de Turcs de distinction. La fête sera célébrée de grand matin; à quatre heures du soir, il y aura des courses à pied & à cheval, & à la suite un feu d'artifice.

Le Nil est actuellement à sa plus haute hauteur. La plus grande partie des campagnes est inondée par ses eaux, jusqu'à trois ou quatre lieues de ses bords. Aussi l'Egypte n'a-t-elle, tout au plus, que huit lieues dans sa plus grande largeur; car, où finit l'inondation, là commence le désert.

Je pars à l'instant pour aller joindre le général Desaix, à une soixantaine de lieues d'ici, en remontant le Nil, le général m'a chargé d'une mission auprès de lui.

N. B. A cette lettre, arrivée à Paris le 27 de ce mois, en étoit jointe une ainsi conçue :

Lezareth de Livourne, le 13 brumaire an 7.

Jullien, commissaire des guerres de l'armée d'Orient, venant d'Alexandrie, au citoyen.

« Au moment où je touche la terre d'Europe, après une

traversée de vingt-un jours depuis Alexandrie jusqu'à Livourne, mon premier soin est de vous adresser une lettre que votre fils m'a écrite, & qui vous sera d'autant plus précieuse que beaucoup de celles qu'il vous donne ne vous sont probablement point parvenues. Je n'ai rien sans doute à ajouter aux détails qu'il vous donne sur sa propre situation & sur celle du pays où il est. Mais comme mon départ d'Egypte n'a eu lieu qu'un mois après sa lettre, je dois vous donner de lui des nouvelles plus récentes, en vous assurant qu'il est toujours au Caire, & jouissant d'une parfaite santé; & comme un grand nombre des courriers envoyés au gouvernement ont été pris par les Anglais, ayant eu le bonheur d'échapper, je crois devoir vous transmettre un précis des faits les plus intéressans venus à ma connaissance.

» Vous avez eu toutes les circonstances de notre arrivée, & de notre séjour en Egypte, & des conquêtes de nos troupes de terre, jusqu'à la malheureuse époque de l'affaire d'Aboukir. D'autres que moi vous parleront mieux de cet événement dont ils ont été les témoins. Je me bornerai à vous dire qu'une grande partie de nos marins a survécu à ceux de nos vaisseaux qui ont péri, & que la flotte anglaise, quant aux hommes qui la composent, a été aussi maltraitée que la nôtre. Les marins débarqués sont formés en *légion nautique*, & utilisés pour le service de la terre. Nos bâtimens de convoi, deux vaisseaux & sept à huit frégates sont en sûreté dans le port d'Alexandrie, que bloquent en vain les Anglais, sans nous faire d'autre mal que de rendre très-difficiles les communications entre la France & notre armée.

» Nous avons été constamment vainqueurs dans tous les combats que nous avons livrés, & ils ne nous ont coûté que peu de monde, quoique nous ayons cet hommage à rendre aux mameloucks que leur valeur intrépide les rend supérieurs à toutes les troupes que nous avons eu à combattre en Europe. Mais les assassinats partiels des Arabes bédouins, ont souvent renouvelé les horreurs de la guerre de la Vendée, & nous avons eu à regretter plusieurs de nos compatriotes surpris isolément & impitoyablement massacrés. Aujourd'hui, nous jouissons en paix de la tranquille possession de toute l'Egypte, & on parloit à notre départ d'une prochaine expédition en Syrie, dont le succès ne pouvoit être douteux.

Le 1^{er} vendémiaire, le drapeau tricolor a été placé à-la-fois au sommet de la colonne de Pompée, des pyramides, des remparts de l'ancienne & fameuse Thèbes, & jusques sur les bords de la mer Rouge. Tous les habitans portent la cocarde française; les jeunes mameloucks qui restoient dans l'Egypte sont, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 24, incorporés dans nos bataillons. Les commandemens des différentes provinces sont partagés entre nos généraux, qui ont établi des *divans* ou administrations dont les membres sont des naturels du pays. La religion a été inviolablement respectée, & même nos soldats ont été souvent associés aux fêtes égyptiennes en faveur de Mahomet, ou pour célébrer la crue des eaux du Nil. On a eu les mêmes égards pour les préjugés nationaux & les usages relatifs aux femmes, car les femmes & la religion sont deux choses qui inspirent aux habitans de ces contrées un véritable fanatisme. Dans ce moment, les représentans de chaque province sont réunis auprès du général en chef, & le nouveau gouvernement paroît devoir s'organiser sous peu de tems. Vous n'ignorez pas qu'il y a aussi au grand Caire un institut national, composé en partie des savans les plus distingués envoyés à l'expédition.

» Notre armée, qui a beaucoup souffert des chaleurs excessives & des marches forcées dans les déserts & les sables, commence à jouir de la plus belle saison de l'année, l'automne & l'hiver étant extrêmement doux dans ce climat où l'été seul est vraiment insupportable. Je ne vous dirai rien des choses générales que vous connoissez aussi bien & mieux que moi, telles que la prodigieuse fertilité du Delta, l'abondance en bled, riz, oranges, olives; enfin toutes les ressources qu'on peut tirer de l'Egypte en arrachant les indigènes à la paresse & à l'inaction où ils croupissoient sous le joug des mameloucks. Je vous parlerai moins encore des projets sur la navigation de la mer Rouge, dont chacun s'entretient vaguement, & que paroît annoncer notre séjour à Suez.

Les derniers événemens intéressans dont nous apprenons je crois, la première nouvelle, sont le plein succès de nos travaux pour rétablir le canal qui amène l'eau du Nil dans Alexandrie, & le licenciement de tous les bâtimens de transport des convois de Toulon, Marseille, Corse, Gênes & Civita-Vecchia. Les bâtimens suédois, danois, grecs, impériaux, ottomans, ragusais, napolitains & toscans, ont la liberté de partir. Les bâtimens français, espagnols, liguriens, sont retenus jusqu'à ce que les mouvemens des ennemis ou la saison permettent qu'ils puissent espérer leur retour avec sûreté.

» Plus de vingt bâtimens napolitains qui avoient fait partie du convoi de Civita-Vecchia, pleins de confiance dans les Anglais, & croyant obtenir d'eux un libre passage pour retourner dans leur pays, ont mis à la voile en plein jour, & ont été se jeter au milieu de la division anglaise en croisière devant Alexandrie. Les Anglais ont brûlé sans pitié tous les bâtimens, & renvoyé de suite les équipages à Alexandrie sur deux petits bâtimens grecs qui font maintenant la quarantaine. J'ai vu moi-même l'incendie des vaisseaux napolitains, & le lendemain soir, protégés par les ombres de la nuit, nous avons passé au travers de la flotte anglaise sur une petite tartane de Livourne qui est heureusement arrivée à sa destination.

» Il me reste à vous donner quelques détails sur ma traversée. Obligé de relâcher à Terra-Nova, petit port de Sicile, pour faire de l'eau & prendre des provisions, on nous a tout refusé, même l'eau, par cela seul que notre capitaine, venant d'Alexandrie, avoit des patentes françaises, & étoit soupçonné d'avoir des Français à son bord. — Deux jours après, nous fûmes plus heureux au port de Mazzara, où nous obtînmes de l'eau & du pain, au poids de l'or, moyennant l'assurance donnée par notre capitaine qu'il n'avoit aucun Français. Rien ne peut exprimer la haine & le mépris que les agens napolitains de Sicile affectent pour notre nation et notre gouvernement.

PORTUGAL.

De Lisbonne, le 10 brumaire.

Sir James Saumarez, capitaine du vaisseau *V Orion*, est arrivé de Gibraltar avec trois vaisseaux de ligne, & y a conduit les vaisseaux français pris au combat du Nil. Le lord Saint-Vincent doit s'y rendre pour examiner l'état de ces prises & voir s'il ne paroît pas possible de les remettre dans ce port en état de service, sans être obligé de les renvoyer en Angleterre.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 24 brumaire.

La députation d'Empire paroît peu satisfaite des deux dernières notes françaises. Elle semble résolu à tenir en-

à ses précédentes demandes. Les artisans de la dis-
corde & les proclamateurs de guerre sont enchantés de
cette nouvelle espérance de rupture, qui ne se réalise
pendant pas.

Le commissaire impérial a communiqué à la députa-
tion qu'il a remise aux ministres français pour le duc
de Loon, concernant ses possessions dans le ci-devant
de Bourgogne & la ci-devant principauté de Liège.

On a demandé de laisser le protocole ouvert pour dé-
cider, dans la prochaine séance du 27 de ce mois, sur
les réponses de la légation française, il a été décidé pro-
visoirement de communiquer à la diète générale de l'Em-
pire & aux envoyés particuliers ces deux notes & les deux
demandes, auxquelles elles servent de réponse.

Les ministres français ont déclaré aux ministres prus-
siens que, conformément à leur vœu, ils avoient envoyé
par dernière note au directoire exécutif, & qu'ils s'ém-
presseroient de leur communiquer sa réponse dès qu'elle
leur seroit arrivée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 29 brumaire.

La caisse des comptes courans a payé, hier & aujourd'hui
300 mille fr. ; comme elle l'avoit fait publier. Les mesures
les plus sûres paroissent avoir été prises pour continuer, cha-
que jour, le même paiement.

— Un de nos journaux prétend que l'ambassadeur Otto-
man est gardé à vue, depuis qu'il a demandé des passe-
ports qu'il n'a pu obtenir, sans doute parce qu'en auroit
trouvé juste que sa présence au moins nous répondit ici
de nos agens & consuls enfermés aux sept tours.

— Les administrateurs du culte theophilantropique,
arrêtés par suite de l'incendie du temple de la Victoire
(ci-devant Saint-Sulpice), ont été reconnus tout-à-fait
étrangers à ce malheur, et en conséquence relâchés
avant-hier au soir.

— Plusieurs des ci-devant députés condamnés à la dépor-
tation, mais qui s'y étoient soustraits jusqu'ici, paroissent
résolus à se soumettre à la loi qui les a frappés, pour
ne pas encourir la confiscation de leurs biens, & par suite
de ceux de leurs enfans. Mais on assure que leurs épones
ont présenté au directoire une pétition pour demander
que le lieu de la déportation ne fût plus à la Guyane, dont
le séjour a été déclaré si malfaisant dans la discussion qui
en lieu au conseil des anciens, lors de la dernière réso-
lution.

— On a fait une visite récente dans les prisons de Paris,
et on y a, dit-on, découvert dans une cache des armes
craintes, des outils pour faciliter le brisement des gui-
quets, & même quelques clefs des principales portes. On
doute que plusieurs géoliers doivent être assassinés, &
que les prisonniers, connus sous le nom de chauffeurs
& de chonans, doivent s'évader. Nous ne rapportons
qu'avec défiance des bruits qui rappellent de tristes épo-
ques. S'ils ont quelque chose de réel, la police ne man-
quera sûrement pas d'en instruire le public d'une manière
authentique.

— Le bureau central vient de faire réafficher son arrêté
sur les cabriolets, en prévenant qu'il auroit son exécution,
à dater d'après-demain. Chaque cheval de cabriolet devra,
en conséquence, à dater du premier frimaire, avoir un
grelot au col, & chaque cabriolet un numéro ; & le
soir, deux lanternes. Les jeunes gens au-dessous de 21
ans & les femmes ne pourront plus mener.

— Le citoyen Delaistre, membre de l'administration
centrale de la Seine-Inférieure, est nommé commissaire
du directoire près le même département, à la place du
citoyen Duval, ministre actuel de la police générale.

— Le président de l'administration municipale d'Orléans
a été assassiné d'un coup de couteau par un nommé Ber-
thault, au moment où il le faisoit arrêter. L'assassin est
pris ; & le magistrat assez dangereusement blessé.

— Suivant des lettres de Londres, on y est rassuré
sur le sort du vaisseau le *Hoche*. Il est entré dans le
lac de Swilly, accompagné du *Robuste*, de 74, & des
frigates *l'Ellusion* & la *Doris*.

On prétend avoir découvert à bord du *Hoche* un Irlan-
dais uni, nommé Théobald Wolfe-Tone. Il a été conduit à
Dublin sous escorte. Ni le commandant Bompard ni le
général Hardi n'ont été tués dans le combat ; ils se trouvent
à bord du *Robuste*.

— Les journaux les plus récents de Londres, continuent
à publier que l'empereur persiste à se refuser à un nouveau
traité de subsides avec l'Angleterre, parce que, disent-ils,
ce prince aime mieux maintenir la paix sur le continent,

C'est à cette raison & à quelques espérances d'une paix
générale, dont le projet auroit été présenté par le directoire
exécutif, que les mêmes gazettes attribuent la dernière
hausse des 3 pour cent consolidés.

— On dit à Londres, que le fameux Holt, chef des
Irlandais-unis, est mort de ses blessures.

— Le célèbre Piccini a été forcé, malgré son grand âge,
de quitter Naples. Les commissaires français à Rome lui
ont fait donner les secours nécessaires pour se rendre
à Paris.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêtés du 28 brumaire, concernant la caisse des comptes
courans.

Le directoire exécutif, vu la déclaration & l'engage-
ment solidaire formé & remis ce jour au ministre de
l'intérieur par les administrateurs & actionnaires de la
caisse des comptes courans, arrête que ces deux actes
seront rendus publics par la voie de l'impression & de
l'affiche.

Signé, TREILHARD, président.

Les administrateurs de la caisse des comptes courans,
invités par le ministre de l'intérieur de faire connoître
les événemens qui se sont passés hier & aujourd'hui
relativement à leur établissement, la situation actuelle de
la caisse, & la garantie sur laquelle le public peut affir-
mativement compter, ont répondu & déclaré ce qui suit :

1°. Augustin Monneron, directeur général de ladite
caisse, a disparu depuis hier sans qu'on ait pu découvrir,
quelques perquisitions que l'on ait faites, le lieu de sa
retraite.

2°. Ce directeur a laissé un compte sommaire de billets,
du 20 brumaire, écrit & signé de lui, qui a été repré-
senté au ministre, par lequel il reconnoît devoir à la
caisse deux millions cinq cents mille francs. Il n'indique
point les causes de ce débat, & il est impossible aux
administrateurs de les assigner.

3°. Quoi qu'il en puisse être, la vérification des caisses,
celle des billets en émission, celle des comptes courans,
celle des effets en porte-feuille, prouvent,

Premièrement, qu'il y a des billets en circulation pour
la somme de 13,944,00 fr., en y comprenant ceux dont
Augustin Monneron s'est reconnu débiteur ; qu'il est

aux comptes courans 5,792,492 fr. 45 cent.; total du passif, 197,736,492 fr. 45 cent.;

Secondement, que les effets qui sont en porte-feuille, payables presque tous avant le dernier frimaire, montent à 15,268,254 f. 28 c.

Qu'il resta en caisse, savoir :
En sous 770,172 f. 12 c. 927,825 f. 42 c.
En especes 157,653 30 5,949,407 40
Effets au comptant. 22,145,487 f. 10 c.

Total de l'actif 22,145,487 f. 10 c.
D'où il résulte que l'actif excède le passif de 2,408,994 fr. 65 cent., sans y comprendre la valeur des maisons.

4°. Les effets en porte-feuille sont choisis avec une scrupuleuse attention, & revêtus de trois signature si solides, que les administrateurs & les maisons les plus fortes des actionnaires peuvent en répondre solidairement, si les banquiers & les commerçans veulent, ainsi que leur intérêt propre & celui de la place l'exigent, recevoir en paiement les billets en circulation.

D'après l'exposé qui vient d'être fait, il est évident que le remboursement successif des billets est immanquable; qu'il sera entierement effectué avant la fin de frimaire; qu'il n'y a aucune alarme fondée; que si la confiance est égale à la solidité de la situation de la caisse, l'établissement pourra continuer à servir le commerce & à maintenir le crédit.

5°. Les administrateurs certifient que la caisse ne doit rien à aucune caisse publique, qu'aucune caisse publique ne lui doit rien, & qu'il n'a été fait directement ni indirectement aucune opération avec le gouvernement. Signé, J. Ch. Davillier, Fulchiron, Doyen, Jubé, Girardot, J. Recamier, Després.

Les commissaires des actionnaires de la caisse des comptes courans, nommés pour constater l'effectif des caisses, certifient que le compte ci-dessus est exact, & qu'ils l'ont vérifié.

A Paris, le 28 brumaire. Signé, Geyler, Hupais, Barillon, Perregaux, Aug. Sevenes, Enfantin, Dallarde.

Du 28 brumaire.

Les actionnaires de la caisse des comptes courans, vu le compte qui leur a été rendu par les commissaires dans la séance de ce jour,

Arrêtent unanimement, pour donner au gouvernement & au commerce une preuve de leur confiance personnelle & de la sûreté des rentrées sur lesquelles chacun doit compter, que les actionnaires sont tous & se rendent garans solidaires du paiement des billets de la caisse des comptes courans, jusqu'à concurrence de la somme de 13,944,000 francs, montant des billets actuellement existans, & signés d'Augustin Monneron.

Signés, Geyler, Jordon, Barillon, Enfantin, Jubé, Bastareche, Choux, Tillemont, Gros-Davillier & compagnie; Ch. Deladieux, Louis-Alexandre Saint-André, Tourton, Ravel, Carrié, Bezard, Lang Hupais, Gelot, Sevenes freres, Doyen, Durieux; Bourdon, pour le citoyen Delfosse; Pillot, par procuration d'Amclin; Vanrobais et compagnie; Dejely, Jn. Ch. Davillier, J. Recamier, Girardot; Desprez, par procuration de F. Faber; Razuret, Roger, Dallarde.

Note du rédacteur. — On assure en ce moment (mais nous n'osons encore l'affirmer) que l'affaire des comptes courans est arrangée; que Monneron a écrit & est reparti que les fonds enlevés sont rétablis dans la caisse, & que les paiemens vont reprendre leur cours ordinaire.

Ce qui au moins est certain, c'est que ce moment ne peut être éloigné; que l'alarme qui hier étoit générale, s'est beaucoup calmée aujourd'hui; que les billets de la caisse ne perdoient presque plus rien, & que dans beaucoup d'endroits on les prenoit déjà comme de coutume. Cet établissement est reconnu si utile au commerce, que de toutes parts on est venu à son secours pour le soutenir.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 2a brumaire.

Cabanis, au nom de la commission d'instruction publique & des institutions républicaines, fait un rapport général sur l'organisation des écoles de médecine: il annonce que Hardy en présentera les détails; lui ne envisage que comme partie essentielle de l'instruction publique, & sous ce rapport il termine en conjurant le conseil, au nom de ce qu'il a de plus cher, la patrie, la liberté, la république, d'organiser au plutôt l'instruction nationale. — Impression & ajournement.

Le conseil s'est occupé ensuite des droits du greffe; il renvoyé à la commission les observations qui ont été présentées à cet égard.

Nota. Le conseil des anciens, à la suite du comité général qui eut lieu avant-hier, a approuvé la résolution du 7 brumaire, relative aux acquéreurs de domaines nationaux qui n'ont pas encore acquitté la portion de leurs acquisitions payable en bons de deux tiers. Il a approuvé aujourd'hui une résolution d'hier, qui proroge jusqu'au 29 nivôse an 8 la loi du 29 nivôse an 6, relative à la repression des assassins & des brigandages.

Bourse du 29 brumaire.

Amsterdam 60, 61 $\frac{1}{2}$.	Rente viagere
Idem cour 58, 58 $\frac{3}{4}$.	Rente prov 13 f. 25 c.
Hambourg 193 $\frac{1}{2}$, 190 $\frac{1}{4}$.	Tiers consol 12 f. 25 c.
Madrid 11 f. 50 c.	Bon $\frac{2}{4}$ 2 f. 10 c.
Mad. effec 14 f. 50 c.	Bon $\frac{3}{4}$
Cadix 11 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cad. effec 14 f. 55 c.	Or fin 106 f.
Gènes 96 $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg 50 f. 75 c.
Livourne 105 $\frac{3}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise 97 f. 25 c.
Bâle pair, 1 per.	Piastre 5 f. 50 c.
Geneve 3 p.	Quadruple 31 f. 75 c.
Lyon pair 15 j.	Ducat d'Hol 11 f. 75 c.
Marseille pair 10 j.	Guinée 26 f. 25 c.
Bordeaux pair 15 j.	Souverain 35 f. 25 c.
Montpellier pair 15 j.	

Esprit $\frac{2}{3}$, 390 à 305 f. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 305 f.
— Huile d'olive, 1 fr 20 à 25 c. — Café Martinique, 3 fr.
— Idem St-Domingue, 2 fr. 75 à 85 c. — Sacre d'Anvers, 2 f. 35 à 50 c. — Sacre d'Orléans, 2 f. 30 à 40 c. — Sevenes
Marseille, 1 f. 2 c. — Ceten du Levant, 2 fr. 60 c. à 3 fr.
— Ceten des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, o f.

A. FRANÇOIS.